

Compte-rendu de l'Assemblée générale du collège des Enseignants-Chercheurs en Ergonomie (CE2) 11 Septembre 2006 - Caen

Présents :

Barthe Beatrice, Caroly Sandrine, Coutarel Fabien, Daniellou François, Darses Françoise, Delgoulet Catherine, Germain Claude, Folcher Viviane, Falzon Pierre, Rabardel Pierre, Six Francis, Anceaux Françoise (proc.)

Ordre Du Jour :

1. Rapport d'activité ;
 2. Rapport financier ;
 3. Enquête sur les formations master en ergonomie ;
 4. Evolution des masters en lien avec l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux formations doctorales ;
 5. Renouvellement du bureau et de la commission d'admission
-

1. Rapport d'activité

Cette assemblée générale est la troisième du CE2 ; elle fait suite à celles du 12 mai 2004 et du 1^{er} décembre 2005. La répartition des fonctions au sein du bureau composé de 5 membres conformément aux statuts est la suivante :

Président : Francis Six

Vice-Présidents : Pierre Falzon et Sophie Prunier-Poulmaire

Secrétaire : Viviane Folcher

Trésorière : Cecilia De la Garza.

Nous pouvons indiquer dès à présent que C De la Garza, par suite d'un changement d'activité en juin, qui lui fait quitter le monde universitaire et le statut d'enseignant-chercheur, a démissionné du bureau.

Il est de coutume dans les AG de présenter un bilan de l'activité du bureau qui, selon les statuts, (article 6) représente l'association ; c'est bien sûr ce que nous ferons. Nous avons également pensé qu'il était plus judicieux d'intégrer dans ce bilan qui permet de faire un point d'étape des dossiers traités, les questionnements du moment et les perspectives envisagées, plutôt que d'en faire deux points qui seraient séparés artificiellement.

Tout d'abord, indiquons que depuis la dernière AG, le bureau s'est réuni 3 fois (1^{er} décembre 2005 à la suite de l'AG, 10 mars 2006, et 22 juin 2006).

Voyons à présent quels sont les thèmes qui ont été abordés.

1.1 Les admissions et les membres

Le premier point est celui des admissions et des membres.

Le règlement intérieur adopté à l'AG du 12 mai 2004 a permis de préciser les critères d'admission en tant que membre actif. Rappelons que ceux-ci sont relatifs :

- ✓ d'une part aux connaissances en ergonomie acquises par la formation, la recherche, l'expérience professionnelle ;
- ✓ d'autre part à l'exercice professionnel en tant qu'enseignant-chercheur en ergonomie.

Le même RI prévoit que le dossier de candidature est examiné par une Commission d'admission composée de 3 membres élus et du secrétaire de l'association. Sa composition est la suivante :

- ✓ François Daniellou
- ✓ Christian Bastien
- ✓ James Richardson
- ✓ Viviane Folcher, secrétaire du CE2 (ès fonction)

La Commission d'admission s'est réunie :

- le 1^{er} décembre 2005 et a procédé à l'examen de 7 dossiers, qui a conduit à prononcer 6 admissions nouvelles : Françoise Anceaux, Thierry Baccino, Sophie Chauvin, Nathalie Lang, James Richardson, Gérard Vallery. Un candidat ne répondait pas aux critères exigés ;
- le 11 Avril 2006 et a procédé à l'examen de 2 dossiers, qui a conduit à prononcer 2 admissions nouvelles : Vanina Mollo, Alain Lancry.

Ces nouvelles admissions portent à **33** le nombre total des membres du CE2. Comme nous le disions lors de la précédente AG, des progrès importants sont encore à réaliser au regard des candidats potentiels. Le travail se poursuit pour solliciter et encourager un certain nombre de collègues, dont le nombre a été évalué à plus de 20, à déposer un dossier.

Il est en effet très important que l'association soit la plus représentative possible, que le maximum de collègues répondant aux critères d'admission en soient membres actifs. Par ailleurs, les cotisations, résultant des adhésions, sont en effet actuellement la seule ressource financière de l'association. Cecilia De la Garza, la trésorière, a préparé le bilan comptable et financier qui sera présenté ensuite. Indiquons dès à présent que, conformément au RI, nous aurons à renouveler les mandats des membres de la commission d'admission.

1.2 Site Internet

Un site Internet est en cours de réalisation. Il sera accessible à partir du site du CNAM et présentera des liens avec les sites de la SELF, de l'IEA et d'ARTEE en particulier.

1.3 Bilan des Masters

Le second sujet est celui de l'enseignement de l'ergonomie. Il est bon de rappeler que le 1^{er} but du CE2, tel que défini à l'article 2 des statuts, est de « promouvoir, structurer et défendre l'enseignement de l'ergonomie dans l'enseignement supérieur ». Dans cette perspective et dans le contexte de mutation de l'enseignement supérieur avec la mise en place des masters, il était important de faire le bilan de la création des masters se revendiquant de l'ergonomie. Ainsi, lors de la première AG, un questionnaire de recensement du positionnement de l'ergonomie dans les nouveaux masters a été distribué. Son dépouillement a permis de publier un panorama dans le bulletin de la SELF ; toutefois il était incomplet, un certain nombre de questionnaires n'ayant pas été retournés.

Il a été décidé de faire réaliser un travail d'analyse des formations universitaires mentionnant explicitement l'ergonomie, à partir d'une recherche sur Internet, par des étudiants de M1 dans le cadre de leur mémoire de recherche, sous la direction de Cecilia De la Garza, de Sophie Prunier-Poulmaire et de Pierre Falzon. Les résultats du travail réalisé sont présentés aujourd'hui pour alimenter des échanges entre nous.

1.4 L'accréditation des formations

Nous indiquions déjà à l'AG du 1^{er} décembre dernier que le bilan des masters conduisait à réfléchir à la question de l'accréditation des formations en ergonomie. L'IEA fait ainsi le constat au niveau international, d'un besoin d'accréditation, du fait de la prolifération de formations à l'ampleur et aux contenus très divers mais se réclamant toutes de l'ergonomie. La France n'échappe pas à ce problème. Nous indiquions également qu'il nous semblait que l'accréditation des formations posait deux questions importantes :

- ✓ D'abord celle de l'organisme ayant légitimité pour délivrer l'accréditation et des critères utilisés par cet organisme. N'y a-t-il pas risque que des organismes de certification (comme le CREE au niveau européen) deviennent des organismes d'accréditation ? Il apparaît dangereux qu'un organisme de certification professionnelle se mue en autorité d'accréditation.
Un cadrage de ce que nous entendons par "master professionnel en ergonomie" serait par conséquent extrêmement utile, à nous comme aux instances ministérielles en charge de la labellisation des formations. Un tel texte de cadrage devrait préciser les caractéristiques nécessaires pour qu'une formation mérite d'utiliser le terme d'ergonomie dans sa dénomination : contenus et moyens pédagogiques, et exigences en matière de formation des enseignants. C'est pourquoi, afin de progresser dans cette direction, le bureau du CE2 a organisé, à la suite de la précédente AG, un séminaire sur les masters professionnels d'ergonomie : processus de labellisation et critères internationaux, auquel a participé Jean-Paul Caverni de la Direction de l'Enseignement supérieur (DES).
- ✓ La seconde est celle des critères concernant les enseignants. En effet, accréditer une formation ne peut pas se centrer uniquement sur les programmes, il est tout aussi essentiel de s'intéresser aux intervenants. Quels sont alors les critères à prendre en compte pour la « reconnaissance » de la qualité d'un enseignant ? Cette question n'est évidemment pas simple, il faut donc en débattre.

Le CE2 aurait, sur ce sujet, une légitimité au regard de son objectif premier « promouvoir, structurer et défendre l'enseignement de l'ergonomie dans l'enseignement supérieur », que nous rappelions précédemment.

Jean-Paul Caverni s'était montré très intéressé par la proposition du CE2 de fournir au ministère des éléments ou des repères pour aider à l'évaluation des dossiers de formation en ergonomie par les experts. Le bureau, suite aux échanges du 1^{er} décembre avec JP Caverni, a décidé deux actions :

- ✓ La 1^{ère} à court terme : produire un texte sur les processus d'habilitation des diplômés
- ✓ La 2^{nde} à plus long terme, produire un texte de recommandations pour les formations en ergonomie de niveau master.

Pour cela, différentes modalités de travail ont été définies comme :

- mener une enquête pour avoir une idée précise sur les personnes qui sont sollicitées pour mener des expertises de laboratoire, de masters. Il semblerait qu'aucun d'entre nous ait été sollicité pour cela.
- Etablir une liste des supports indexés de publications ; elle figurera sur le futur site du CE2.
- faire une analyse des masters : ce qui est réalisé grâce au travail des deux étudiantes de Paris X.
- réunir les critères existants, comme les critères minimum HETPEP ; ainsi que le texte argumentaire sur la recherche qui avait été préparé par François Daniellou, il y a deux ans, dans les premiers temps du CE2.

1.5 Rencontre SELF – ARTEE - SNCE

A l'initiative du SNCE (Syndicat National des Cabinets Conseils en Ergonomie) a eu lieu une réunion d'échanges le décembre 2005 entre le SELF, l'ARTEE, le SNCE et le CE2.

Etaient présent : pour le SELF : Michel Neboit et Gérard Vallery ; pour ARTEE Damien Huygue et pour le SNCE Jean Luc Reinerio ; le CE2 était représenté par Francis Six.

Cette réunion a été l'occasion d'une présentation de chaque structure. Il a été plus particulièrement question de la mise en synergie des actions autour d'un enjeu partagé qui est de faire reconnaître le métier d'ergonome. Par delà la représentativité différente de chaque entité (le SNCE apparaît une structure assez localisée quant à ses adhérents : regroupe 40 personnes), la proposition de parvenir à un document regroupant les fondamentaux du métier, ceci en vue d'une diffusion plus importante auprès du grand public et des médias, a été avancée, ainsi que l'idée de moyens communs, comme par un(e) attaché(e) de presse.

Les membres du bureau s'accordent sur le fait que c'est une idée intéressante , d'autant qu'il y a un projet d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) qui porterait sur le management de la santé . C'est donc un enjeu important et différents éléments y contribuent déjà, comme les critères de certification des personnes au travers de l'admission dans l'association.

1.6 A propos du stage pour l'obtention du titre de Psychologue

Plusieurs collègues avaient évoqué, lors de la dernière AG, le projet de décret concernant le stage pour l'obtention du titre de Psychologue.

Jacques Py, Président de la SFP avait sollicité l'avis de Pierre Rabardel en tant que directeur d'un master professionnel d'ergonomie, au sujet du projet de décret concernant le stage pour l'obtention du titre de Psychologue. Il invitait d'ailleurs ce dernier à faire suivre son courrier à d'autres directeurs de master professionnel. C'est ce qu'a fait Pierre Rabardel en nous invitant à en débattre dans le CE2, dès l'AG du 1^{er} décembre.

Ce projet d'arrêté posait question essentiellement par son article 1^{er} qui stipulait que « le stage prévu à l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 consiste à **assister un psychologue praticien** exerçant depuis au moins trois ans ». Cette prescription soulève au moins deux questions, qui concernent d'ailleurs toutes les formations de psychologie :

- ✓ celle des lieux potentiels de stage devant comporter un psychologue praticien ayant une expérience d'au moins trois ans ; sont-ils nombreux dans les entreprises ?
- ✓ celle de la nature et du contenu du travail demandé au stagiaire, puisqu'il est question d'"assister". Or, en ergonomie, le stage présente un certain nombre de spécificités.

Il était évident qu'en tant que CE2, nous n'avions pas à intervenir dans les questions relatives à la formation des psychologues, et de manière plus générale à la psychologie. En outre, plusieurs responsables de masters professionnels d'ergonomie ne sont pas psychologues. Toutefois, compte tenu du fait qu'un certain nombre de masters professionnels sont inscrits dans des mentions psychologie – soit en spécialité, soit en parcours ou option –, les étudiants de ces masters peuvent souhaiter obtenir également le titre de psychologue.

Nous avons donc écrit à Jacques Py. Celui-ci nous a tenu informés des démarches effectuées auprès du Ministère, en particulier d'une rencontre avec J.M. Monteil qui a entendu les arguments présentés par le Président de la SFP. Le décret a été publié le 18 avril 2006.

1.7 Conclusions – Perspectives

A l'issue de ce bilan, quelles perspectives et quelles actions peut-on envisager pour l'année à venir ?

- ✓ Tout d'abord l'augmentation du nombre de membres,
- ✓ Ensuite, il y a à poursuivre sur les formations en ergonomie dans l'enseignement supérieur
- ✓ Au plan de la recherche
- ✓ voir comment poser la question des postes d'enseignants-chercheurs en ergonomie.
- ✓ Un autre axe de travail est la poursuite des relations avec la SELF, l'ARTEE et le SNCE au plan national et l'IEA
- ✓ ...

Point relatif aux adhésions : nous avons discuté sur la possibilité pour un adhérent de conserver de son statut d'adhérent pendant une année suite à un changement de statut. Ce point est mis au vote.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport d'activité par un vote à main levée : vote à l'unanimité

2. Rapport financier

Cotisations de 22 membres

2 impayés en 2005

Recettes: 690,00 €

Dépenses : 660,00 € : remboursement frais déplacements 2005

Rappel décisions cotisations 2006 :

-30,00 € si les membres payent leur cotisation à titre personnel

-60,00 € si la cotisation prise en charge par un organisme

Recettes 2006 : 120,00 €

Pour un fonctionnement effectif de l'association, rappelons qu'il est urgent que chaque membre paie sa cotisation.

3. Enquête sur les masters

Réalisée par deux étudiantes en Master, Paris X – Nanterre (Doria Candido et Sylvie Rebello).

Demande initiale :

- Répertoire l'ensemble des formations d'Ergonomie niveau Master 2 en France
- Dégager un tronc commun d'enseignements à partir du contenu des formations répertoriées
- Comparer le contenu de ces formations avec les enseignements requis par les critères HETPEP pour postuler au Titre d'Ergonome Européen.

Méthodologie adoptée :

- Répertoire des formations en Ergonomie de niveau Master 2 en France à partir de recherches Internet et de contacts avec les secrétaires et responsables de formation
- Entretiens avec les responsables des différentes formations afin de valider et compléter les données déjà recueillies

Formations analysées :

-Seules les formations pour lesquelles le terme « Ergonomie » apparaissait dans l'intitulé ou à un niveau inférieur (option ou spécialité) ont été retenues.

=> au total **24** formations ont été recensées.

L'étude a porté sur les **13** formations qui se donnaient pour objectif explicite de former des ergonomes.

Extraction d'un tronc commun :

Question : Peut-on définir un cursus de base, à partir de l'analyse des programmes de formation ?

Méthode :

- Choix d'un sous-ensemble des formations sur la base d'un critère (l'objectif de formation)
- Classification des contenus des enseignements
- Proposition d'un premier codage
- Discussion avec les tuteurs de la recherche
- Validation des codages par les responsables de formations
- Analyse comparative des programmes
- Mise en évidence des enseignements communs à l'ensemble des formations étudiées

17 catégories de codage retenues :

- ✓ Stage et suivi de stage
- ✓ Technique en conception
- ✓ Santé/ Sécurité/ Prévention
- ✓ Psychologie et Ergonomie Cognitive

- ✓ Analyse du travail
- ✓ Organisations
- ✓ Méthodologie de l'intervention
- ✓ Physiologie
- ✓ Profession ergonomiste
- ✓ Mémoire
- ✓ Droit
- ✓ Economie
- ✓ Conduite de projet
- ✓ Anglais
- ✓ GRH
- ✓ Fiabilité humaine
- ✓ Formations

Enseignements dispensés dans les formations	% de formations dans lesquelles l'enseignement est dispensé
Stage et suivi de stage	100%
Technique en conception	92,30%
Analyse du travail	84,61%
Santé/Sécurité/Prévention	84,61%
Psychologie et Ergonomie Cognitive	84,61%
Anglais	46,15%
GRH	38,46%
Fiabilité Humaine	30,76%
Formations	23,07%

Conclusions :

- On note très peu d'enseignements communs à l'ensemble des formations.
- Seul le stage est présent dans 100% des formations étudiées

Ce qui est présent à plus de 80% :

- Stage

- Un module de technique de conception
- Un module d'analyse du travail
- Un module Santé / Sécurité/ Prévention
- Un module d'Ergonomie cognitive

Une question émerge : Les contenus des formations en Ergonomie de niveau Master 2 en France sont-ils en adéquation avec les contenus d'enseignement requis pas les critères HETPEP?

Méthode d'analyse :

- Choix d'un sous-ensemble des formations sur la base d'un critère (l'objectif de formation)
- Classification des contenus des enseignements
- Codage des intitulés des descriptifs de formation à partir des catégories HETPEP
- Analyse des programmes
- Mise en évidence d'une adéquation en terme de volume horaire
- Mise en évidence d'une adéquation en terme de contenu

Rappel des catégories HETPEP :

- Principes généraux d'ergonomie
- Fonctionnement de l'homme
- Analyse du travail
- Population et technologie
- Applications
- Enjeux de la pratique professionnelle

<i>Catégories HETPEP</i>	<i>% formations répondant aux critères HETPEP en terme de contenu</i>	<i>% formations respectant les contraintes de volume horaire requis par les critères HETPEP</i>
PRINCIPES GENERAUX D'ERGONOMIE (20h)	30.76%	7.69%
FONCTIONNEMENT DE L'HOMME (80h)	100%	30.76%
ANALYSE DU TRAVAIL (100h)	100%	0%
POPULATION ET TECHNOLOGIE (100h)	100%	46.15%
APPLICATIONS (6 semaines)	100%	100%
ENJEUX DE LA PRATIQUES PROFESSIONNELLE (20h)	100%	84.61%

Résultats :

Les critères HEPEP :

- En termes de volume horaire :

4 formations sur 13 disposent d'assez d'heures de cours pour pouvoir répondre aux contraintes des critères HETPEP:

320 heures de cours

6 semaines d'applications

- En termes de contenu :

Actuellement, sur la base de l'analyse des programmes, **aucune** formation ne répond aux critères HETPEP

72% des responsables disent avoir pris en considération les critères HETPEP pour déterminer les contenus de leurs formations alors qu' **aucune** formation n'y répond complètement.

Explications :

- Enseignements répartis sur les deux années de Master (M1 et M2)

- Descriptifs insuffisamment détaillés pour parvenir à un codage totalement fiable
erreurs de codage de notre part ?

Conclusions :

Le contenu des formations en Ergonomie de niveau Master 2 en France apparaît très hétérogène
AUCUNE formation en Ergonomie de niveau Master 2 en France ne répond aux critères HETPEP

Pistes de travail futur :

- Collaborer plus étroitement avec les responsables de formation

- Étudier les deux années de Master (M1 + M2) pour les confronter aux critères HETPEP

- Définir les catégories et faire réaliser les codages par les responsables de formation eux mêmes.

Quelques points débattus :

- Les critères Hetpep concernent et valident l'ensemble d'un cursus et non uniquement la dernière année de formation. La relative non adéquation des formations master pro en ergonomie aux critères 'est pas étonnante. Par ailleurs, les étudiants sortants peuvent remplir les critères Hetpep ;

- au vu de cette enquête une des questions serait peut être de savoir si l'on doit tendre vers une homogénéisation ou bien au contraire jouer de la diversité ?

- Quelle articulation ce travail permet de voir au plan national et international ?

- Le travail de quantification pourrait être modifié en ramenant ce qui est comptabilisé à 76% vers les 80 %. Cela transformerait de façon sensible les résultats obtenus ;

- L'enquête fait apparaître que 69 % font un mémoire. 30% n'en feraient pas

- Il s'agit de données recueillies par internet, ce qui demande une certaine prudence.

- le cnam par exemple n'est pas dans l'enquête, la formation de Lyon non plus.

=> Accord sur le fait qu'il s'agit d'une première étape qui demande à être complétée.

Proposition de créer un groupe de travail sur ce thème, dans l'objectif de construire un outil d'aide à l'évaluation des formations. Un appel à volontaires est lancé en AG.

4. Evolution des masters en lien avec l'arrêté relatif à la formation doctorale (document joint au compte rendu)

L'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et ses conséquences

Article 14 : “Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master...”

Conséquences générales

Accès en doctorat sur la base d'un master non spécifié recherche.

Donc, à terme :

- disparition des masters recherche et des masters pro pour des masters “généraux” ;
- préparation à la recherche au sein des masters généraux ;
- parcours doctoral “musclé”.

Le CE2 comme point d'appui :

- d'une réflexion commune ;
- d'une proposition au Ministère.

Création d'une commission rassemblant :

- les actuels responsables du master recherche ;
- les responsables des masters en ergonomie intégrés à des équipes d'accueil en ergonomie.

5. Renouvellement du bureau et de la commission d'admission

Suite à l'appel à candidatures lancé en Juin et en Septembre, 2 candidatures se sont manifestées pour rejoindre le bureau du CE2 : P. Rabardel et F. Coutarel en plus des membres actuels. L'effectif du bureau est porté à six personnes.

Vote à l'unanimité.

Proposition de renouvellement de la commission d'admission.

Vote à l'unanimité.